

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 25 janvier 2021

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**  
**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 24**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 3**  
**- AYANT DONNÉ POUVOIR : 2**  
**- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 1**

Le 25 janvier 2021 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de réunion de l'Ecole de Musique de Haute-Tarentaise à Bourg-Saint-Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET.

### **PRÉSENTS**

#### Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Cécile MULOT, Morgan LE LANN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILE-GRAND

#### Les Chapelles

Paul PELLECUER

#### Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

#### Séez

Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ,

#### Sainte-Foy-Tarentaise

Daniel EUSTACHE, Yannick AMET

#### Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

#### Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

#### Villaroger

Alain EMPRIN

### **EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR**

Nicolas MORIN (pouvoir à Guillaume DESRUES)

Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)

### **EXCUSÉS**

Éric JACQUEMOUD

### **SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Laurent CHELLE**

## **2021-12 TARIFICATION DU SERVICE DU TRANSPORT SOCIAL A LA DEMANDE AU SEIN DU SERVICE DES SOLIDARITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE**

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise souhaite mettre en place un service de transport social à la demande sans condition de ressources. Ce transport permet de proposer des conduites vers des destinations diverses comme par exemple rendez-vous paramédicaux, démarches administratives, visite à un proche, pharmacie ou autres.

Une participation financière sera demandée aux bénéficiaires. Il n'est pas dans l'intention de la Communauté de Communes Haute -Tarentaise de proposer ce service à des fins mercantiles cependant la participation financière même minime permettra non seulement de responsabiliser le bénéficiaire et de motiver les demandes. En effet, la majorité des personnes connues du service des Solidarités ont indiqué être favorables à cette contribution financière car elles ne seraient pas à l'aise avec la gratuité (manifestation d'une forme de dépendance).

Une grille tarifaire établie comme suit est proposée :

<b>KILOMETRES PARCOURUS ALLER / RETOUR</b>	<b>PRIX</b>
1 à 15 km	2 €
16 km à 30 km	5 €
31 km à 50 km	10 €
Plus de 51 km	15 €

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5214-16 IV qui précise que « lorsque l'exercice des compétences mentionnées aux I et II est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes à la majorité des deux tiers. Il est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétences » ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, approuvés par arrêté en date du 27 décembre 2006, modifiés par arrêtés en date du 26 mars 2008, du 27 mai 2010, du 13 août 2012 et du 26 septembre 2016 ;

**Vu** la délibération n°104 du 3 décembre 2018 portant définition de l'intérêt communautaire pour les compétences subordonnées à la reconnaissance de l'intérêt communautaire ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission Intercommunale « Petite Enfance – Relais Assistantes Maternelles – Solidarités aux personnes âgées et/ou en situation de Handicap – Maison France Services » du 5 novembre 2020 ;

**Vu** l'avis favorable du Bureau Communautaire du 12 Janvier 2021 ;

**Vu** l'avis favorable du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail  
du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie du Nord

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la tarification du service du Transport Social à la Demande ;
- **AUTORISE** le Président à appliquer ces tarifs au sein du service des Solidarités de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

**AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Yannick AMET**

